

ARRÊTÉ TEMPORAIRE
portant permission de voirie et réglementation de la circulation
et du stationnement rue Droite
N° 2025/133
∞ ∞

Monsieur le Maire de la Commune de Puichéric,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2212-4,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et régions,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R. 411-25, R. 411-8 et R. 413-1,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire,

Vu la demande de Mr Laurent AGUER pour les Stés OVEON et GERKENS en date du 8 octobre 2025 ;

Considérant que les travaux urgent de réparation d'une chaudière au 7bis rue Droite nécessitent la réglementation de la circulation et du stationnement pendant la durée de l'intervention ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Le lundi 13 octobre 2025 de 8 h à 13 h, les Sté OVEON et GERKENS sont autorisées à stationner leurs véhicules professionnels afin de procéder aux travaux énoncés ci-dessus. La circulation et le stationnement seront interdits dans la rue Droite pendant la durée de l'intervention.

Article 2 – Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, qui sera installée et entretenue par pétitionnaire.

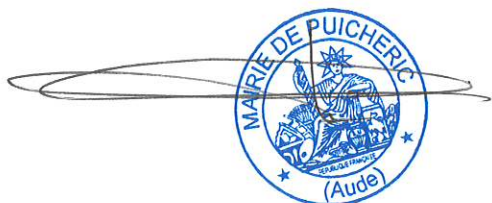
Article 3 – Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus.

Article 4 – Tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de

- la notification le 8 octobre 2025

Le Maire,



À Puichéric, le 8 octobre 2025

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, followed by a circular official stamp of the Mairie de Puichéric (Aude). The stamp features a central emblem with a star and the text 'MAIRIE DE PUICHERIC' and '(Aude)'. The signature is written across the stamp.

Christine PÉANY.